



**EGLISE CATHOLIQUE
DE
PÉRIGUEUX ET SARLAT**

ARCHIVES DIOCESAINES

Service des archives historiques et des actes de catholicité anciens

Depuis plusieurs années, les paroisses et les archives diocésaines sont fréquemment sollicitées par des personnes souhaitant constituer leur arbre généalogique, pour fournir la copie d'actes anciens de catholicité (baptême, mariage, sépulture religieuse).

Les actes de catholicité sont des actes privés qui ont un caractère confidentiel. Les copies de ces actes ne peuvent être délivrées qu'aux personnes concernées ou à leurs ayants-droits justifiant de leur filiation.

Pour protéger la vie privée des personnes, le *Code de Droit canonique* (1983) et le *Directoire administratif pour les actes administratifs des sacrements* publié par la Conférence des évêques de France (1994) demandent que seuls soient délivrés les actes de plus de 120 ans pour les baptêmes et 100 ans pour les mariages.

Les registres anciens sont des documents précieux et fragiles, aussi aucune consultation directe de ces registres n'est pas autorisée aux particuliers pour des recherche généalogiques.

Les copies de ces actes peuvent être demandées par internet à l'adresse suivante :
archives.dio24@orange.fr

Une demande écrite, accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse et d'une participation de 5 euros par chèque, peut également être adressée à :

**Archives diocésaines - Evêché
38 avenue Georges Pompidou - BP 10125 - 24005 PERIGUEUX Cedex**

Chaque demande écrite doit être accompagnée d'un justificatif d'identité ainsi que des données les plus exactes possibles concernant l'acte demandé, accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

Renseignements à fournir :

Nom, prénom

Date et lieu de naissance

Date et lieu du baptême ou du mariage.

En ce qui concerne une personne décédée, le demandeur doit transmettre un document établissant qu'il s'agit d'un ayant-droit et apporter la preuve de sa parenté

NB - L'évêché n'étant pas équipé pour un travail de recherche généalogique qui entraîne des frais, la participation de 5 euros par chèque, libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine de Périgueux, est demandée pour toute recherche positive ou non.

l'Archiviste diocésain

**Evêché de Périgueux - Archives diocésaine
38 avenue Georges-Pompidou - B.P 10125 - 24005 PÉRIGUEUX Cedex
Téléphone : 05 53 35 12 37 - mail : archives.dio24@orange.fr**